

Quimper, le 12 juillet 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AL/AL/07.04/261

L'excès de charges en production sous serres fragilise des entreprises jeunes, dynamiques et créatrices d'emplois.

Depuis longtemps les producteurs ont alerté les pouvoirs publics à ce sujet, mais rien n'a été fait !

Ces 2 dernières années, les serristes ont surmonté l'excès de charges grâce à une conjoncture correcte, mais aujourd'hui les prix sont bas, et les exploitations fragilisées par les charges.

Les serristes bretons supportent aujourd'hui les conséquences de décisions politiques.

↳ Tout d'abord un accord « Maroc /Europe » inacceptable !

Le contingent de tomates marocaines supplémentaires prévu dans cet accord, vient directement concurrencer les tomates françaises en début et fin de saison, **le printemps a été très difficile.**

Inutile de dire que **les conditions de production sont sans communes mesures** au Maroc et en Europe.

↳ Ainsi que des distorsions de concurrence dues à l'élargissement de l'Europe !

La main d'œuvre représente 34% du coût de revient dans la production de tomates. Et nos entreprises subissent **des distorsions sociales inacceptables** de la part d'autres Etats-Membres (Espagne et Allemagne, et encore plus des nouveaux pays entrant comme la Pologne).

Les serristes ne peuvent accepter que la concurrence se fasse sur le seul prix d'achat sans tenir compte des critères de **qualité** des produits, ni des conditions de production **sociales, environnementales, sanitaires, ...** qui sont demandées par la société et les consommateurs français, et **satisfaites par les producteurs de tomates bretons.**

C'est pourquoi, les producteurs ont décidés d'alerter les sous-préfets de Brest et Morlaix, le Directeur de la DDAF, et les députés finistériens.

L'excès de charges tue nos entreprises et nos emplois !

Contact Presse :
Anne LICHOU 06.08.40.55.06